**[90:K:2]**

**Affidavit**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*Intitulé complet rédigé selon les modèles*

*fournis* *à la section 90:A*]

AFFIDAVIT DE [*nom*]

Je soussigné, [*nom*], de la/du [*ville, village, etc.*] de ..., dans le/la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., procureur, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. Je pratique le droit au sein du cabinet de Mes [*nom du cabinet*], les procureurs des requérantes.

2. Le jugement prononcé par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] le [*date*] ordonne aux appelantes de payer aux intimés une somme de ... $ additionnée d'intérêts au montant de ... $, soit une somme totale de ... $, plus les dépens.

3. La Cour d'appel de l'Ontario a rejeté l'appel de ce jugement avec dépens, le [*date*].

4. Par la suite, j'ai retenu les services de [*nom*] pour qu'il demande une autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada au nom des appelantes et pour qu'il plaide l'affaire, si l'autorisation était accordée.

5. L'autorisation d'interjeter un appel à la Cour suprême du Canada a été obtenue de celle-ci le [*date*].

6. Les appelantes ont par la suite produit un avis d'appel. Le [*date*], elles ont consigné un cautionnement de ... $ au tribunal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Cour suprême du Canada*, L.R.C. (1985), chap. S-26 et aux Règles de cette Cour.

7. Ensuite, dans une lettre datée du [*date*], Mes [*nom du cabinet*] ont exprimé l'opinion qu'un sursis devait être demandé et Mes [*nom du cabinet*] ont bien été forcés d'en convenir. Est jointe comme pièce «A» au présent affidavit, une copie conforme de la lettre en date du [*date*] adressée par Mes [*nom du cabinet*] à Me [*nom*]. Est jointe comme pièce «B» au présent affidavit une copie conforme de la lettre en date du [*date*] adressée par Me [*nom*] à Mes [*nom du cabinet*].

8. Les appelantes sont des compagnies d'assurance détenant des permis en vertu de la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. I.8. Elles ont largement les moyens de payer le montant du jugement et les dépens qui pourraient être adjugés contre elles.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.